



Promesse d'achat immobilier

Par **lambert**, le **23/12/2009** à **12:46**

bonjour maitre, j'ai signé en octobre dernier une promesse de vente et nous devons signer la vente definitive le 29 dec 2009 mais les acheteurs viennent de changer d'avis le 23 dec 09 pour des raisons personnelles, tous les delais sont honorés ,suis je obligée d'accepter l'anulation de la vente ou puis je exiger la signature qui selon mon notaire est tout a fait légale et dans mon droit.Et comment dois je agir le 29 dec 2009 .Merci de votre réponse .
Avec tous mes remerciements cordialement.

Par **fabienne034**, le **23/12/2009** à **16:16**

Bonjour,

Si c'est une promesse de vente, ce n'est pas un compromis de vente

pour tout savoir sur le compromis de vente